



Convention relative à la prestation de services électroniques (la « convention »)

Le formulaire de demande suit à la page 3

1. Définitions et interprétations :

« **compte** », le ou les comptes tenus par moi auprès de vous;

« **cours** », tout cours demandé par un dispositif d'accès et un service électronique relativement à des actions, options, indices, ou autre, y compris les cours acheteurs ou vendeurs, les cours de fermeture et les variations;

« **demandeur** », un demandeur ou tout codemandeur ou toute personne autorisée par moi à faire des opérations pour mon compte, qui a signé avec vous un contrat général pour effectuer des opérations au sein d'un compte (« contrat général pour effectuer des opérations au sein d'un compte ») actuellement valide et qui est régi par un tel contrat. Parmi les exemples de contrats généraux pour effectuer des opérations au sein d'un compte on retrouve les suivants : Convention de compte au comptant, Contrat de compte Crédit-Plus, Convention de gestion de placements, Convention relative au Compte-conseil et Convention avec le client - Programme de sélection de gestionnaires Accès.

« **dispositif d'accès** », tout appareil utilisé par moi pour accéder directement ou indirectement aux services électroniques, y compris la réponse vocale interactive, les téléphones cellulaires, téléphones mobiles ou autres appareils de téléphonie, ordinateurs personnels, terminaux intelligents, téléviseurs, modems et autres appareils similaires;

« **données** », tout renseignement communiqué par des moyens électroniques en réponse à une demande d'informations relative au compte, à des cours ou à toute autre demande, y compris tout ordre d'opération, transmis par un dispositif d'accès;

« **je** », « **me** », « **moi** », « **mon** », « **mes** » et « **nous** », le demandeur, tout codemandeur ou toute personne autorisée par moi à faire des opérations pour mon compte;

« **mot de passe** », le ou les mots de passe personnels que j'ai choisis ou qui m'ont été donnés pour accéder au compte, passer des ordres et demander des cours, et généralement pour accéder aux services électroniques par un dispositif d'accès;

« **négoce** », l'achat ou la vente de titres et toute autre opération visant des titres;

« **ordre d'opération** », tout ordre d'achat, de vente ou autre opération visant des actions, des parts de fonds communs de placement, des options ou autres titres ou instruments financiers, transmis et que vous recevez par un dispositif d'accès et par un service électronique, dans la mesure où vous offrez un tel service;

« **services électroniques** », les services que vous offrez me permettant d'accéder à mon compte ou à des données;

« **services en ligne** », ou tout autre service en direct, Internet, de réponse vocale interactive ou autre service de communication électronique, et tous ses éléments, dans la mesure où vous offrez un tel service, permettant d'accéder à mon compte ou à des données, y compris les fonctions de passation d'ordres d'opération et d'accès à des cours, et aux autres services que vous offrez;

« **source de données externe** », toute entreprise ou personne vous fournissant directement ou indirectement des données sur les titres ou les marchés, y compris les bourses et autres marchés des valeurs mobilières;

« **titres** », les actions, parts de fonds communs de placement, options, obligations, débentures, certificats de placement ou autres valeurs mobilières, et les droits de propriété, quels qu'ils soient; et

« **vous** », « **votre** » ou « **vos** », RBC Dominion valeurs mobilières Inc.

Si cette convention concerne plusieurs investisseurs, ou si l'investisseur est une personne morale, ses dispositions (particulièrement les dispositions 8 et 9) s'entendent avec les modifications grammaticales appropriées.

2. Modalités régissant l'offre de services électroniques :

À titre de demandeur de services électroniques, je déclare avoir signé avec vous un contrat général pour effectuer des opérations au sein d'un compte et que tous les renseignements que je vous ai fournis, maintenant ou précédemment, sont exacts et complets. Je m'engage à vous informer, par écrit ou par tout autre moyen vous convenant, de toute modification à apporter à ces renseignements;

En considération de vos services à titre d'agent pour l'achat, la vente et les opérations générales liées à la négociation de valeurs mobilières pour mon compte, je conviens que toute question relative aux services électroniques pour mon compte auprès de vous sera régie par la présente convention.

Je conviens de plus que l'utilisation des services électroniques définis ci-dessous est subordonnée aux dispositions énoncées dans les présentes et à celles que stipule le contrat général pour effectuer des opérations au sein d'un compte. En utilisant ces services, je confirme du fait même avoir lu, compris et accepté les dispositions qui suivent, et j'accepte de payer les frais, droits et commissions liés à l'utilisation des services et toute autre disposition ou restriction liée aux services électroniques que vous offrez.

Les dispositions qui suivent s'ajoutent à celles que stipule cette convention. La résiliation de cette convention entraîne automatiquement l'annulation des services électroniques, sous les réserves expressément énoncées dans les présentes.

3. Caractère confidentiel du mot de passe :

Je m'engage à protéger le caractère confidentiel de mon mot de passe et à le garder séparé des numéros de mon compte et de tout autre renseignement ou document s'y rapportant. Je suis seul responsable des frais que peut occasionner l'utilisation de mon mot de passe, et je ferai en sorte de le protéger et d'empêcher que d'autres puissent l'utiliser. Je me tiens responsable envers vous de toute utilisation des services électroniques par toute personne non autorisée et j'accepte la responsabilité de toute perte découlant de l'utilisation de mon mot de passe.

4. Sécurité :

Je m'engage à ne pas tenter d'accéder à des zones réservées de vos systèmes informatiques ou de télécommunication ou de ceux des sociétés de votre groupe et à ne pas utiliser de fonctions que cette convention n'autorise pas. Vous pouvez, sans préavis, m'interdire temporairement l'accès aux services électroniques si vous pensez que je les utilise pour accéder sans autorisation à des systèmes ou données réservés, ou que j'en fais un usage inapproprié. Vous pouvez ensuite, à votre seul gré, lever cette interdiction. Vous pouvez résilier cette convention à tout moment et sans préavis si vous pensez que j'utilise mon mot de passe, ou un service électronique, ou des données, d'une façon inappropriée, ou si vous observez que des activités inusitées ont été exercées relativement au compte.

5. Utilisation des renseignements :

À moins que je préfère que les renseignements me concernant ne soient pas partagés avec le Groupe Financier Banque Royale (voir le formulaire de demande), vous pouvez à l'occasion :

a) recueillir des données de crédit et autres renseignements financiers me concernant (les « renseignements ») en vous adressant à moi-même ou en consultant des dossiers établis relativement à d'autres services (y compris des opérations), ou encore en vous adressant à des bureaux de crédit, à d'autres institutions financières ou aux personnes que j'ai désignées pour vous donner des références;

b) utiliser ces renseignements :

i) pour les communiquer à des bureaux de crédit, à d'autres institutions financières et, avec mon consentement, à d'autres tiers;

ii) pour déterminer ma situation financière ou vérifier mon identité;

iii) à toute fin liée à la prestation des services demandés; plus particulièrement vous pouvez les communiquer à toute personne qui travaille avec vous ou pour vous, mais seulement dans la mesure où elle en a besoin pour fournir lesdits services; et

iv) relativement à mon numéro d'assurance sociale, aux fins des déclarations fiscales;

c) également :

i) pour les communiquer à d'autres membres du Groupe Financier Banque Royale (dans la mesure où la loi l'autorise) afin qu'ils puissent me proposer leurs services; et

ii) relativement à mon numéro d'assurance sociale, pour m'identifier auprès de bureaux de crédit ou d'autres institutions financières et établir un lien avec des dossiers sur mes antécédents de crédit.

Toutefois, je pourrai à tout moment vous ordonner, par un simple avis, de cesser d'utiliser les renseignements de la façon prévue au paragraphe c). Vous vous engagez, pour votre part, à n'utiliser les renseignements de façon prévue au paragraphe c) qu'avec mon consentement, et à ne pas me refuser d'autres services si ce consentement vous est retiré.

Aux fins de l'alinéa c)(i), les autres membres du Groupe Financier Banque Royale comprennent les sociétés du groupe qui proposent au public canadien les services suivants : dépôts, prêts et autres services financiers personnels; services de cartes de crédit, de débit et de paiement; services de fiducie et de garde; services de courtage et d'opérations sur valeurs mobilières; services d'assurance.

Si je cesse d'être votre client ou que cette convention est résiliée, je vous autorise à garder les renseignements dans vos dossiers tant que vous en aurez besoin aux fins de l'alinéa b) ci-dessus, ou tant que vous devrez légalement les conserver.

6. Limites de la responsabilité pour les données :

Je pourrais recevoir des données de vous ou transmises par les services électroniques qui ont été obtenues de façon indépendante auprès de vous ou de sources considérées fiables. Je sais que ces données peuvent inclure des opinions, avis et recommandations de tiers pouvant intéresser les investisseurs, mais vous ne les approuvez pas nécessairement. Vous n'êtes pas responsable des données que je reçois des sources de données externes concernant des conseils financiers, fiscaux, comptables ou juridiques et la recommandation d'achat ou de vente de titres particuliers. Ni vous, ni ces sources, n'êtes directement ou indirectement responsables envers moi de l'exactitude, de l'intégralité, de la fraîcheur ou de l'ordre de présentation des données, ni des décisions que je pourrais prendre en me fondant sur elles; vous déclinez toute responsabilité pour les interruptions dans la transmission des données ou dans les services électroniques, que la cause en soit une négligence ou une omission, ou un cas de force majeure, y compris une panne de moyens de communication ou d'électricité, une défaillance d'un matériel ou d'un logiciel, ou tout autre agent indépendant de leur volonté. Vous n'êtes en aucun cas responsable, envers moi ou toute autre personne, des préjudices directs ou indirects, accessoires ou spéciaux, y compris les pertes, frais et manques à gagner, que pourraient occasionner l'existence, la prestation ou l'administration des services électroniques. Ni vous, ni aucune autre société de votre groupe, ne pouvez être tenu responsable de pertes ou de dommages matériels ou corporels subis par quiconque, dont la cause directe ou indirecte a été le fait que j'ai utilisé un ordinateur ou dispositif pour accéder aux services électroniques, ou un logiciel fourni par vous.

7. Utilisation des données sur les marchés :

Les données sur les titres et les marchés transmises par les services électroniques appartiennent exclusivement aux sources de données. Je m'engage donc à ne les utiliser qu'à mes propres fins (ou à celles de l'investisseur si je suis son mandataire); à ne pas les reproduire, vendre, diffuser ou exploiter commercialement; et à ne les communiquer à aucun tiers sans votre autorisation écrite et, le cas échéant, celle des sources de données.

8. Ordres d'opération (dans la mesure où ce service est offert) :

Je vous autorise à accepter les ordres d'opération transmis par les services électroniques et j'assume la responsabilité de l'exactitude des instructions communiquées par un service électronique et un dispositif d'accès. L'exécution des ordres d'opération est subordonnée à une vérification de votre part et à votre acceptation; ces ordres ne peuvent être exécutés que si le compte est en règle, si l'investisseur dispose d'argent comptant pour effectuer l'opération et si l'ordre est conforme aux objectifs déclarés et aux habitudes de l'investisseur. L'exécution doit avoir été approuvée par vous et confirmée par moi sur votre demande.

9. Communication des ordres d'opération (dans la mesure où ce service est offert) :

J'assume la responsabilité des pertes liées à la transmission d'un ordre d'opération par les services électroniques ou par un dispositif d'accès et je vous autorise à garder dans une banque de données ou autrement les instructions que j'aurais données par l'entremise de ces services. Vous pouvez disposer comme vous l'entendez des ordres transmis par moi ou pour mon compte, ou réputés l'avoir été, par l'entremise des services électroniques, et vous n'êtes en aucun cas responsable d'avoir agi ou de ne l'avoir pas fait parce que l'ordre d'opération contenait une erreur ou ne vous est pas parvenu. Il incombe à moi seul de veiller à ce que les ordres d'opération vous parviennent. Les ordres d'opération transmis par les services électroniques, tel que définis dans cette convention, y compris les systèmes de réponse vocale interactive, les systèmes d'ordinateurs personnels, Internet et autres appareils électronique ou de télécommunication, sont réputés être exacts tels qu'ils sont reçus par vos systèmes.

10. Modification et interruption du service :

Vous pouvez à votre gré, avec ou sans préavis, modifier les services électroniques; vous pouvez aussi les interrompre périodiquement pour les entretenir ou les mettre à jour, ou pour tout autre motif raisonnable, y compris une augmentation de l'activité boursière.

11. Frais :

Je m'engage à vous verser sur demande les frais, droits et commissions habituels que comportent l'accès aux services électroniques et leur utilisation. Ces frais, droits et commissions peuvent être modifiés par un préavis écrit de trente (30) jours, qui peut être communiqué par un service électronique.

12. Accès :

Je reconnais ne pas être propriétaire du logiciel, de la technologie, des données et de la documentation (collectivement, les logiciels) qui m'ont été remis pour que je puisse utiliser les services électroniques ou services en ligne, lesquels vous appartiennent exclusivement. Je m'engage à respecter les conditions d'utilisation sous licence des logiciels, à ne les utiliser qu'à mes propres fins (ou à celles de l'investisseur si je suis son mandataire), à veiller à ce qu'aucun tiers non autorisé ne puisse y accéder, à ne pas les modifier ni les remanier, à ne pas les louer, prêter, copier ou autrement reproduire, même partiellement, sans y avoir été autorisé, et à les rendre sans délai sur demande, y compris lors de la résiliation de cette convention ou de l'annulation des services électroniques.

13. Conflit avec d'autres documents :

Les modalités et règles définies, et les frais et droits fixés par les directives, manuels, barèmes ou autres documents relatifs aux services électroniques sont incorporés par renvoi à cette convention. Cette convention ne remplace pas mon contrat général pour effectuer des opérations au sein d'un compte avec vous et ne fait que le compléter en m'offrant certains services électroniques. S'il y a un conflit entre cette convention et le contrat général pour effectuer des opérations, les modalités de ce dernier prévaudront.

14. Modification et résiliation de la convention :

Vous pouvez modifier cette convention par un préavis écrit de trente (30) jours. Vous pouvez à tout moment annuler partiellement ou entièrement les services électroniques sans préavis. Par dérogation à toute autre disposition des présentes, si je désire annuler un service électronique, je conviens de vous en informer par écrit au moins trente (30) jours à l'avance.

15. Renonciation :

La renonciation à une disposition de cette convention n'est valable que si elle a été consentie par écrit par RBC DVM et moi. L'exercice ou le non-exercice d'un droit, d'un recours ou de pouvoirs conférés par la présente convention ou autrement n'entraîne en aucun cas la renonciation à ce droit, recours ou pouvoir, ou sa modification.

16. Durée des obligations :

Les obligations qu'imposent les articles 2, 3, 4 et 6 de cette convention survivront à sa résiliation.

17. Cession :

Cette convention oblige mes ayants droit et ayants cause. Je déclare savoir que je ne peux céder ni cette convention ni les droits qu'elle confère sans l'autorisation écrite de RBC DVM.

18. Divisibilité :

Le fait qu'une disposition de cette convention est déclarée invalide ou inapplicable n'affecte que cette disposition et ne modifie en aucune façon les autres dispositions des présentes.

Demande d'inscription aux services en ligne

NOTE IMPORTANTE : VEUILLEZ LIRE LE VERSO DE CETTE DEMANDE D'INSCRIPTION. VOUS DEVEZ SIGNER LE FORMULAIRE POUR ACTIVER LES SERVICES EN LIGNE

Chaque personne désirant avoir un accès aux comptes en ligne doit remplir une demande séparée.

RENSEIGNEMENTS REQUIS

M. Mme Dr.

PRÉNOM

NOM

ADRESSE

VILLE

PROVINCE

CODE POSTAL

NUMÉRO D'ASSURANCE SOCIALE

DATE DE NAISSANCE

MM / JJ / AAAA

(TÉLÉPHONE À DOMICILE/SOIR)

(TÉLÉPHONE AU BUREAU/JOUR)

()

()

(COURRIEL)

NUMÉRO DE LA CARTE-CLIENT DE LA BANQUE ROYALE OU DU TRUST ROYAL (FACULTATIF)

4519-

NOM DE VOTRE CONSEILLER EN PLACEMENT

Numéros de vos comptes (à titre de référence seulement)

J'aimerais avoir accès aux comptes additionnels mentionnés ci-dessous qui ne sont pas en mon nom. (Veuillez noter que vous devez avoir l'approbation nécessaire pour accéder à ces comptes, p. ex. une procuration, une autorisation d'opération, une lettre d'approbation).

NUMÉRO DU COMPTE _____

NOM DU TITULAIRE DE COMPTE _____

NUMÉRO DU COMPTE _____

NOM DU TITULAIRE DE COMPTE _____

NUMÉRO DU COMPTE _____

NOM DU TITULAIRE DE COMPTE _____

NUMÉRO DU COMPTE _____

NOM DU TITULAIRE DE COMPTE _____

NUMÉRO DU COMPTE _____

NOM DU TITULAIRE DE COMPTE _____

NUMÉRO DU COMPTE _____

NOM DU TITULAIRE DE COMPTE _____

CONSENTEMENT - Je reconnais avoir lu et compris la présente « Convention relative à la prestation de services électroniques » et j'accepte d'être lié(e) par les modalités de cette convention.

SIGNATURE

DATE

Je ne veux pas que les renseignements à mon égard soient partagés avec le Groupe Financier Banque Royale. Je reconnais donc que je ne pourrai visualiser mes comptes par l'intermédiaire de la Banque en direct de la Banque Royale.

SIGNATURE

DATE

À L'USAGE DU BUREAU SEULEMENT

NOM DU CONSEILLER EN PLACEMENT (CARACTÈRES D'IMPRIMERIE)

CODE DU CP

CODE DE LA SUCCURSALE

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE

FORMULE CLIENT

FORMULE NON-CLIENT